



Madame la Directrice Académique,

Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

Lors de cette CAPD, nous allons examiner les promotions des professeurs des écoles et instituteurs. Le Snuipp réaffirme sa volonté que les promotions soient déconnectées de la notation. Le SNUipp revendique pour tous l'accès à l'échelon 783 au rythme d'avancement le plus rapide.

Les discours syndicaux sur la baisse des salaires prennent tout leur sens aujourd'hui. Le symbole de ce décrochage salarial, c'est la rétrogradation des professeurs des écoles dans la catégorie «des professions intermédiaires » alors que les professeurs du second degré restent dans la catégorie «des professions intellectuelles supérieures ».

17 % des collègues partent à la retraite au 11^e échelon mais 59 % sans l'avoir atteint. On peut évoquer aussi les 3,42% de collègues qui terminent leur carrière à la hors-classe, chiffre ridicule qui ne fait que renforcer le sentiment d'une carrière tronquée pour nombre d'enseignants.

Dans ces circonstances, les écarts de note à l'intérieur d'un même échelon crispent les collègues qui s'interrogent sur un système obsolète alors que la reconnaissance financière des tâches accomplies au quotidien n'est pas au rendez-vous.

Le choix départemental de ne pas réactualiser les notes lors des changements d'échelon induit aussi des situations hors de la grille que les collègues n'acceptent pas.

Quelques situations tendues sont aussi apparues lors d'inspections avec des divergences importantes entre inspecteurs et enseignants sur la valeur professionnelle.

Le SNUipp demande qu'en l'absence de faits avérés et vérifiés mettant en cause des enseignants personnellement dans leur pratique professionnelle, ceux-ci puissent bénéficier du soutien indéfectible des différents échelons de leur hiérarchie.

Inspection doit rimer avec formation ; elle doit englober une réflexion sur les difficultés d'exercice sur le terrain avec les attentes des familles, des collectivités et de l'institution qui peuvent peser sur les épaules des collègues.

On ne peut que regretter dans ces conditions la pauvreté d'une offre de formation qui ne répond pas aux besoins de la profession. Ni les animations pédagogiques, ni les formations institutionnelles (T1, directeurs) ne peuvent masquer l'absence d'une formation continue sur le temps de travail.

L'enquête Harris à l'initiative du SNUipp a recueilli plus de 24 000 réponses. L'analyse de celles-ci met en évidence la dégradation des conditions de travail et de la formation.

Si le SNUipp est dans l'attente de réponses nationales sur tous ces sujets, il n'oublie pas que l'échelon départemental a aussi une responsabilité qui ne peut être éludée, nous attendons des réponses concrètes sur ces questions prioritaires de notre point de vue.